

Zeitschrift:	Mittelalter : Zeitschrift des Schweizerischen Burgenvereins = Moyen Age : revue de l'Association Suisse Châteaux Forts = Medioevo : rivista dell'Associazione Svizzera dei Castelli = Temp medieval : revista da l'Associazion Svizra da Chastels
Herausgeber:	Schweizerischer Burgenverein
Band:	2 (1997)
Heft:	3
Vorwort:	Editorial
Autor:	Christe, François / Bitterli, Thomas

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

François Christe und Thomas Bitterli

Ce numéro présente deux exemples de fortifications lacustres mises au jour par des investigations récentes, à Villeneuve (VD) et Brunnen (SZ). Au Moyen Age, tant le lac des Quatre-Cantons, sur l'axe du Gothard, que le Léman, sur celui du Grand-Saint-Bernard, ont joué un rôle essentiel dans le transit et le transport des marchandises à travers l'Europe. Si les rangées de pieux étudiées au large de Brunnen assumaient une fonction défensive, bien connue par l'iconographie ancienne (p.ex. le siège de Morat en 1476 dans Luzerner Chronik de Schilling), elles servaient également de brise-lames protégeant les bateaux contre la vague. C'est là l'unique fonction, de protection du port, des ouvrages dégagés à Villeneuve qui, comme nombre de villes savoyardes lémaniques, n'est pas fermée du côté du lac. La défense y est assurée par des maisons fortes flanquées de tours, et, surtout, par les puissantes galères armées par la maison de Savoie.

In dieser Ausgabe werden zwei Beispiele von Seebefestigungen vorgestellt, deren Spuren im Verlauf jüngst erfolgter archäologischer Untersuchungen zum Vorschein gekommen sind. In Villeneuve VD am Genfersee wurde das mittelalterliche Hafenbecken mit seinen Hafenmauern, Molen und Wehrtürmen freigelegt. Im Vierwaldstättersee sind vor Brunnen SZ an zwei Stellen Pfahlreihen aus dem Mittelalter eingemessen und genauer auf ihre Substanz untersucht worden. Im Mittelalter spielten sowohl der Vierwaldstättersee an der Gotthardroute, wie der Genfersee an der Route zum Grossen St. Bernhard-Pass eine wichtige Rolle im Transit von Waren in Europa. Die Pfahlreihen im See vor Brunnen hatten einerseits eine wehrhafte Funktion, indem sie feindliche Schiffe am Eindringen in den Hafenbereich hindern sollten, zum anderen schützten sie die im Hafenbecken liegenden Schiffe vor Wellenschlag. Im Unterschied dazu dienten bei Villeneuve die im Hafenbereich freigelegten Mauern und Molen lediglich als Wellenbrecher. Wie die meisten Städte am Genfersee, war auch Villeneuve auf der Seeseite offen, d.h. ohne Befestigungsanlagen am Ufer oder im See. Die Verteidigung der Seeseite stützte sich nur auf 'feste Häuser' und Türme, und im übrigen vertrauten die Städte ganz auf die Seemacht der Savoyer, die mit ihren grossen Kriegsgaleeren auf dem Genfersee kreuzten.

Le port médiéval et les défenses de la Villeneuve de Chillon

par François Christe et Valentine Chaudet

La *Villeneuve de Chillon* appartient à ce phénomène de fondations nouvelles bien connu à l'échelle du pays¹. C'est la plus ancienne attestée dans le canton de Vaud, dès 1214² où des franchises lui sont accordées par Thomas I^{er} de Savoie. Elle remplace alors l'ancien bourg situé à proximité immédiate du château. Passage obligé entre lac et marais, au point de rupture de charge sur la route reliant l'Italie à la Champagne et aux Flandres, l'habitat y est attesté dès le Paléolithique³, et presque continûment par la suite; elle est mentionnée dans la Table de Peutinger sous le nom de *Pennelucos*, auquel se substitue celui de *Compengie* en 1005⁴. Au

Moyen Age, elle connaîtra son principal essor aux XIII^e et XIV^e siècles, grâce à la perception du péage sur les marchandises en transit, à ses deux foires annuelles et à son marché hebdomadaire⁵. Elle déclinerà par la suite aux dimensions d'un modeste bourg⁶. C'est au XIII^e siècle qu'elle sera dotée des principaux édifices caractéristiques de la vie urbaine: église paroissiale vers 1220 (Fig. 1, N° 1), hôpital vers 1236⁷, dont la chapelle conservée a été transformée en Hôtel de ville (Fig. 1, N° 2), et halles-entrepôts attestées dès 1271–1279⁸ (Fig. 1, N° 3), les deux derniers situés hors les murs, tout comme le port.

Le mur de ville

Le mur d'enceinte en maçonnerie est mentionné en 1236 déjà⁹; sa largeur, relativement faible, est donnée par les sources historiques, soit quatre pieds d'épaisseur au nord et à l'est, contre trois seulement au sud¹⁰. Comme dans de nombreuses villes lémaniques, la ville n'est pas fermée du côté du lac¹¹. Malgré la bonne conservation de ce monument au sud-est de la ville, il n'a jamais encore fait l'objet d'investigations détaillées, à l'exception d'une petite tranche à son extrémité nord-est, à l'occasion de la reconstruction d'une maison appuyée contre lui¹² (Fig. 1, N° 4). Il n'en